



La mère menace de ne pas donner la carte d'identité au père

Par **totonaf**, le **20/07/2011** à **23:06**

Bonjour,

La mère de ma fille de 13 ans menace de ne pas donner la carte d'identité de sa fille pour lui saboter ses vacances si je ne lui communique pas les dates de départ et d'arriver. Chaque année elle me fait la même chose, elle dit à la police qu'elle la trouve pas, ensuite après m'avoir loupé ce que j'ai à faire avec ma fille elle la sort, pareil pour le passeport, et là! elle m'a menacer de faire la même chose pour les vacances de ma fille en Tunisie début aout.

S'il vous plait que puis-je faire, j'ai déjà réservé les billets. La mère, à son tour, elle m'informe de rien du tout quand elle l'envoi en vacances, je ne peux savoir ni quand, ni où, et maintenant je ne suis pas obligé de l'informer.

Par **mimi493**, le **21/07/2011** à **01:48**

Est-ce qu'il y a un jugement pour vos DVH ?

Avez-vous l'autorité parentale ?

Avez-vous envoyé une LRAR à la mère prévenant que vous exigez la CNI et le passeport pour les vacances ?

Par **totonaf**, le **21/07/2011** à **10:16**

Bonjour,

Nous avons un jugement et j'ai un droit de garde habituel ainsi que l'autorité parentale conjointe. Je n'ai pas envoyé une LRAR, mais j'ai pensé aller déjà prévenir la police que ça risque de se passer comme ça. Merci

Par **Melanie555**, le **21/07/2011 à 10:57**

De toute évidence, cette "rétention de carte d'identité" provient du fait que d'un côté comme de l'autre vous vous obstinez à ne pas vous communiquer vos dates et lieux de vacances.

Pourquoi ne pas faire une trêve et vous mettre d'accord au moins sur ce sujet ?

Vous imaginez vous l'énervement du juge si vous le saisissez pour cette raison ?

Pensez à passer de bonnes vacances avec vos enfants, faites taire votre égo et dites lui où vous allez. Quand ce sera son tour, elle ne pourra faire autrement que de vous le dire aussi.

Par **totonaf**, le **21/07/2011 à 11:50**

mais a t-elle de droit de retenir la carte ?

Par **mimi493**, le **21/07/2011 à 11:52**

non, mais vu que vous n'avez aucune preuve de lui avoir demandé ...